

André HONNORAT

André Honnorat est né à Paris le 10 décembre 1868, originaire des Alpes de Haute Provence par son père, Hyacinthe HONNORAT natif de la Vallée du Verdon au Villard Haut d'Allos, et par sa mère native de la Vallée de l'Ubaye (Hameau de la Conchette près de Barcelonnette).

Il fut pendant quelques années journaliste, puis entra dans l'administration. Il devint Chef de Cabinet du Ministre de la Marine LANESSAN de 1889 à 1902. Directeur de Cabinet du Ministre du Commerce puis de l'intérieur DUBIEF de 1905 à 1906 et ensuite Directeur du Ministre de la Marine. En 1905 il devint le collaborateur de FOUQUIER, député de Barcelonnette.

C'est en juillet 1907 qu'il fut élu Conseiller Général du Canton du Lauzet, il devait y siéger jusqu'à sa mort en 1950. Vice-président puis président du Conseil Général à 7 reprises.

En 1910, il était élu député de Barcelonnette jusqu'en 1921 puis siégea au Sénat durant près de 20 ans.

André Honnorat fondera la Cité Internationale Universitaire de Paris après la Grande Guerre, afin de permettre aux étudiants d'origine modeste "de bénéficier de conditions de travail et de vie favorables à l'épanouissement de leur personnalité".

Cette initiative devait, selon lui, contribuer puissamment à répandre dans l'esprit public une vérité dont il ne se pénétrera jamais assez, à savoir que notre démocratie ne sera à la hauteur de son destin que si elle prend nettement conscience des devoirs qui lui incombent envers ses élites. La Cité devait former les élites de la Nation au contact de celles de tous les pays "pour épargner à l'Humanité le retour des horreurs". La conception de la Cité reflètera l'idéalisme de l'époque et s'inscrira dans le mouvement universel pour la paix.

Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, le 20 janvier 1920, dans le Cabinet MILLERAND, il conserva son portefeuille dans le Cabinet Georges LEYGUES.

En 1944, il est nommé par acclamation au Conseil de l'Université de Paris au fauteuil laissé vacant depuis la mort de Raymond POINCARÉ.

Le 24 février 1947, il devint membre de l'Académie des Sciences Morales et Politiques.

Il meurt à Paris, en 1950, à la Cité internationale universitaire.



L'histoire

L'histoire du Lycée-Collège André-Honorat de Barcelonnette est si étroitement liée à celle de la Vallée qu'il devrait s'appeler le Lycée de l'Ubaye, abstraction faite du bienfaiteur qui a contribué à l'édification de l'actuel bâtiment central.

Son histoire commence avec la fondation du Collège Saint-Maurice sous contrat avec les pères de la Doctrine Chrétienne, à partir du 24 septembre 1651 et édifié sur l'actuelle place de la Mairie. Ce Collège après avoir connu un renom croissant jusqu'au traité d'Utrecht en 1713, devait s'étioler jusqu'à la Révolution, où il fut fermé puis ré ouvert sous forme d'école secondaire qui reprit le nom de Collège en 1851.

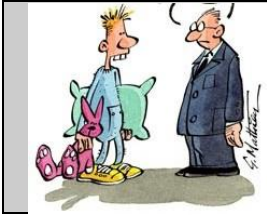
En 1833 fut créée une École Normale à laquelle restaient annexés le Collège et une École primaire pratique. Le 7 juillet 1910, le Conseil Municipal décidait la reconstruction d'un nouveau collège, l'État prenait en charge 50% de la dépense, mais les 50% restant, bien trop lourds pour le budget communal, devaient être couverts par une souscription à laquelle participèrent les Barcelonnettes du Mexique. Les travaux commencés en 1915, furent retardés par la guerre, et le coût initial estimé en 1910, à 250 000 F, passa à 450 000 F à la réception des travaux.

Le nouveau bâtiment accueillit les élèves à la rentrée scolaire 1919. André Honnorat, sénateur des Basses Alpes et ancien ministre de l'Instruction Publique fut d'une aide précieuse pour cette réalisation. La généralisation des études dans le premier cycle entraîna une saturation des locaux. La municipalité décida alors la construction d'un nouveau bâtiment, contigu à l'ancien. Le projet fut inscrit à la loi des finances de décembre 1960, et les travaux réalisés pour la rentrée d'octobre 1965. Les locaux de l'ancien bâtiment furent rénovés pour la rentrée 1967.

A la rentrée 1992, la rénovation du Lycée et du Collège a été réalisée en grande partie par le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur et le Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence.

Depuis la rentrée 2010, la cité scolaire accueille un internat de la réussite.

Une nouvelle rénovation des bâtiments est en cours depuis 2021, avec une livraison étalée sur 4 ans.



L'internat

La Cité Scolaire André Honnorat dispose d'un internat moderne et confortable.

Situation dans l'établissement

L'internat est installé dans les anciennes casernes du quartier Craplet. Casernes complètement rénovées.

- Étages séparés pour les garçons et les filles.
- Blocs de deux chambres de deux élèves chacune avec coin toilette, douche et WC pour chaque bloc.
- Salle d'étude, tisanerie à chaque étage
- Un Foyer et une salle vidéo

Études du soir

Pour tous les internes, les études du soir ont lieu dans une salle d'études. Les Lycéens bénéficient d'une étude surveillée supplémentaire après le repas. Ils peuvent en outre travailler dans les chambres.



Correspondant

Il est vivement conseillé aux familles de prévoir un correspondant dans la vallée en cas de problèmes à l'Internat.

Internat d'Excellence


L'internat est un mode d'accueil et de scolarisation qui favorise la réussite scolaire et l'apprentissage des règles de vie collective pour tous les élèves dont les familles le souhaitent. Il repose sur un projet pédagogique éducatif efficace, intégré au projet d'établissement, visant la réussite des internes dans un cadre rassurant.

L'Association Sportive

L'Association Sportive est une association animée par les enseignants d'Education Physique et Sportive, qui permet en complément des heures d'EPS obligatoires la pratique de nombreuses activités sportives (volley-ball, judo, course d'orientation, ski, escalade...) et de participer à des rencontres et des compétitions avec des élèves d'autres établissements.

Le centre de documentation et d'information



Placé sous la responsabilité de la Professeur Documentaliste, il permet aux élèves d'effectuer des recherches, de consulter des CD-ROM, d'emprunter des livres....

Les élèves ont à leur disposition des revues, des informations sur les métiers et les formations, des ordinateurs pour utiliser des logiciels éducatifs ou se connecter à Internet.

Le Foyer Socio-Educatif



Le Foyer Socio-éducatif est une association gérée par les élèves et quelques adultes afin de développer les activités culturelles ou de loisirs pour les élèves.

De nombreux clubs animent ainsi la vie de l'établissement : jeux de société, tennis de table, échec, théâtre...Au cours de l'année scolaire des sorties au cinéma ou au théâtre sont proposées aux élèves, en particulier aux internes.



Les Sections Sportives

Objectif

L'objectif est d'offrir à des élèves une pratique sportive plus importante et ceci dans des conditions de scolarisation telles qu'elles assurent une poursuite normale de leurs études secondaires.

Elle s'adresse aux élèves de 6eme, 5eme, 4eme et de 3eme désirant avoir une pratique sportive plus importante que l'horaire obligatoire d'EPS (3h). Les élèves sont regroupés dans les classes sportives de l'établissement.

Les Etudes

1- Programme scolaire

L'emploi du temps scolaire et le nombre d'heurs d'enseignement général sont scrupuleusement respectés.

2- Programme sportif

L'aménagement permet l'entraînement physique, la pratique du sport et la compétition.

Un certain nombre de stages, organisés par les clubs (entraînements, compétitions) ont lieu pendant la saison (Novembre à Mai). Les élèves de la section sportive manquent ainsi certains cours.

NOTA : le choix de ces sections sportives exige des élèves des efforts scolaires et physiques supplémentaires. Pour certains cette préparation est assortie d'un éloignement familial d'où la nécessité de posséder non seulement un niveau scolaire et sportif correct mais également une motivation profonde.

Participation des familles

Une participation est demandée à l'inscription aux parents pour participer, à égalité avec les clubs, aux frais de fonctionnement des Sections Sportives.

Admission

L'admission est fonction :

- des tests physiques
- des tests techniques
- des résultats sportifs
- des résultats scolaires
- de l'aptitude médicale
- du nombre de places offertes : 40 maximum

Dossier d'admission

Prendre contact avec l'établissement dès le mois de janvier pour y retirer un dossier d'admission qui sera remis avant la mi-mars.

Une commission se réunit en Juin pour décider du recrutement de la section.

ANNEE SCOLAIRE 2024 /2025

COLLEGE (CLG)

14 DIVISIONS

- 3 classes de 6°
- 4 classes de 5°
- 4 classes de 4°
- 3 classes de 3°

LV1: Anglais - Italien (6°) - Italien EURO (5° - > 3°)

LV2: Espagnol ou Italien

Latin en enseignement de complément dès la 5°

Sections sportives Ski Alpin (4SA), Ski Nordique (4SN) et Activités Sportives de Montagne (CO/ASM)

LYCEE POLYVALENT (LPO)

9 DIVISIONS

- 2 classes de Seconde (options voir ci-dessous)
- 2 classes de 1° (Spécialités voir ci-dessous)
- 2 classes de Terminales (Spécialités voir ci-dessous)
- 1 classe de Seconde BAC Pro MRC (Métier de la Relation Client)
- 1 classe de 1° BAC PRO ACCUEIL
- 1 classe de Terminale BAC PRO ACCUEIL

LV1 : Anglais - LV2 : Espagnol ou Italien

ESABAC (Bac français et Esame di Stato italien)

2 Enseignements en options proposés en Seconde GT :

1 Enseignement général au choix parmi :

- Langues et cultures de l'Antiquité : latin (LCA) (-> Cned)
- Langues et cultures de l'Antiquité : grec (-> Cned)
- Éducation physique et sportive (EPS)

1 Enseignement technologique au choix parmi :

- Création et innovation technologiques (CIT)

Enseignements de spécialités (cycle terminal, Bac Général) : 3 en 1^{ère} et 2 en Terminale

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP)

Humanités, littérature et philosophie (HLP)

Langues, littératures et cultures étrangères, Anglais Monde Contemporain (LLCE AMC8)

Mathématiques

Physique-chimie

Sciences de la vie et de la Terre (SVT)

Sciences économiques et sociales (SES)

Éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS)

1 Enseignement optionnel (cycle terminal, Bac Général) : 1 en 1^{ère} et 1 en Terminale

Langues et cultures de l'Antiquité : latin (LCA) (-> Cned)

Éducation physique et sportive (EPS)

1 Enseignement optionnel (en terminale, Bac Général)

Mathématiques complémentaires

Mathématiques expertes

Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC)

Section sportive lycée : Ski Alpin / Bi-qualification.

Section Préparation au diplôme de pisteur dans le cycle terminal (1^{ère}, et Term GT)

A retenir:

	Téléphone	Mail
Établissement	04 92 80 70 10	Ce.0040003G@ac-aix-marseille.fr
Intendance	04 92 80 70 10 poste 340	Ges.lyc.honorat@ac-aix-marseille.fr
Vie Scolaire	04 92 80 70 10 poste 336	Vs.honorat@ac-aix-marseille.fr